

DERATISATION COLLECTIVE DE LA FDGDON REUNION

RONGEURS

Le niveau élevé des populations est lié à la forte capacité de prolifération de cet animal, et est également favorisé par notre climat tropical et les nombreuses zones de refuges où l'alimentation est abondante (ravines, terrains en friche, espace naturel, zones urbaines, cultures, élevage...). Les rats trouvent ainsi les conditions favorables à leur développement durant toute l'année. Capables de se déplacer facilement d'un milieu à un autre, les rats s'adaptent à tous les milieux allant du littoral au sommet de nos montagnes. De plus, l'aménagement de notre territoire donne aux populations de rats la possibilité de passer facilement d'un milieu à un autre en fonction des aléas climatiques, des disponibilités alimentaires et des éventuels bouleversements des milieux. Rajoutons également le fait que les moyens mobilisés pour la lutte au travers de ces milieux sont souvent très insuffisants, et notamment pour les espaces urbains et naturels qui sont de véritables réservoirs à rats.

La gestion efficace de la problématique des rats sur le département ne peut donc se concevoir que dans un cadre collectif, en y intégrant tous les milieux concernés, et en mobilisant le maximum d'acteurs possibles avec le souci d'optimiser les moyens existants.

D'un point de vue sanitaire, les rats véhiculent la leptospirose, maladie pouvant être mortelle pour l'homme et qui constitue une vraie menace sur notre département avec des taux d'incidence de la maladie de 10 à 100 fois supérieurs à ceux d'un département de la Métropole.

D'un point de vue économique, les dégâts directs et indirects causés par les rongeurs peuvent être considérables et peuvent mettre à mal l'équilibre d'un pays et/ou de ses filières agricoles.

À la Réunion, les rongeurs sont présents en nombre dans les zones agricoles et notamment dans les champs de cannes à certaines périodes de l'année et peuvent entraîner sur certaines zones géographiques sensibles jusqu'à 50% de perte en absence de lutte.

La seule véritable action de lutte collective contre les rats sur le département est orchestrée chaque année par les GDON avec l'encadrement de la FDGDON.

C'est dans l'objectif de limiter les préjudices causés par les rongeurs en zones agricoles que la FDGDON réalise depuis plus de 30 ans ses campagnes de dératisation collectives annuelles avec l'appui de ses GDON répartis sur tout le territoire.

PRESENTATION DES RONGEURS

DESCRIPTION

Les rongeurs de La Réunion sont considérés comme des espèces commensales, c'est-à-dire qu'elles vont vivre grâce à l'activité humaine : aliment, déchets, production végétale ou élevage. Cela implique que plus l'activité sera forte plus la population de rat sera grande.

Arrivés depuis les premières années de peuplements les rongeurs ont su coloniser la quasi-totalité de l'île.

Il y a trois espèces de rongeurs nuisibles sur l'île

- *Rattus rattus*
- *Rattus norvegicus*
- *Mus musculus*

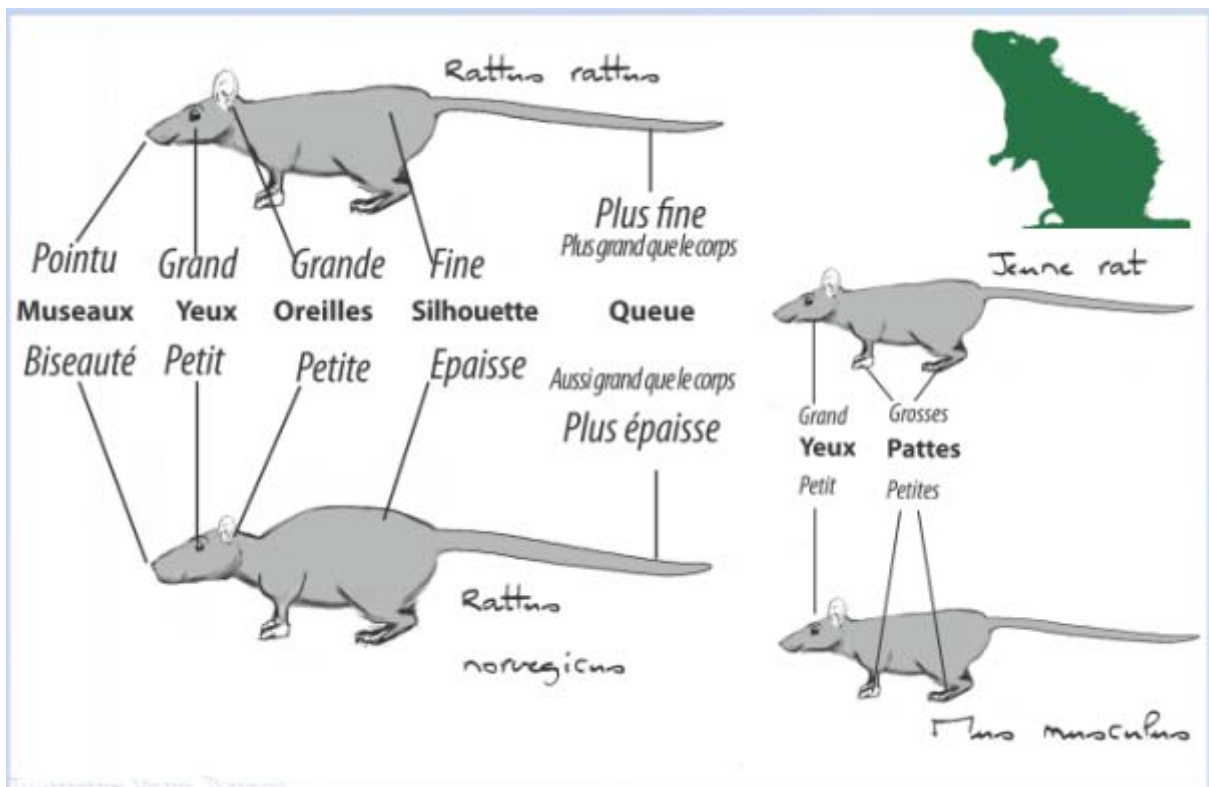
Surmulot (*Rattus norvegicus*)
 taille : 45 cm
 poids : 250 à 400 g



Le rat noir (*Rattus rattus*)
 taille : 45 cm
 poids : 150 à 200 g

Souris (*Mus musculus*)
 taille : 8 cm
 poids 20 g

COMMENT DIFFERENCIER LES RONGEURS NUISIBLES DE LA REUNION ?





PRECAUTIONS CONTRE LES RONGEURS

Il ne faut pas donner le gîte et le couvert aux rongeurs :

Alimentation :

- Placez les produits alimentaires dans des contenants fermés et solides (verre ou en plastique)
- Conserver les placards de rangement des produits alimentaires fermés
- Ne pas laisser de déchet alimentaire à disposition des rats fermer poubelle et composteurs

Abris :

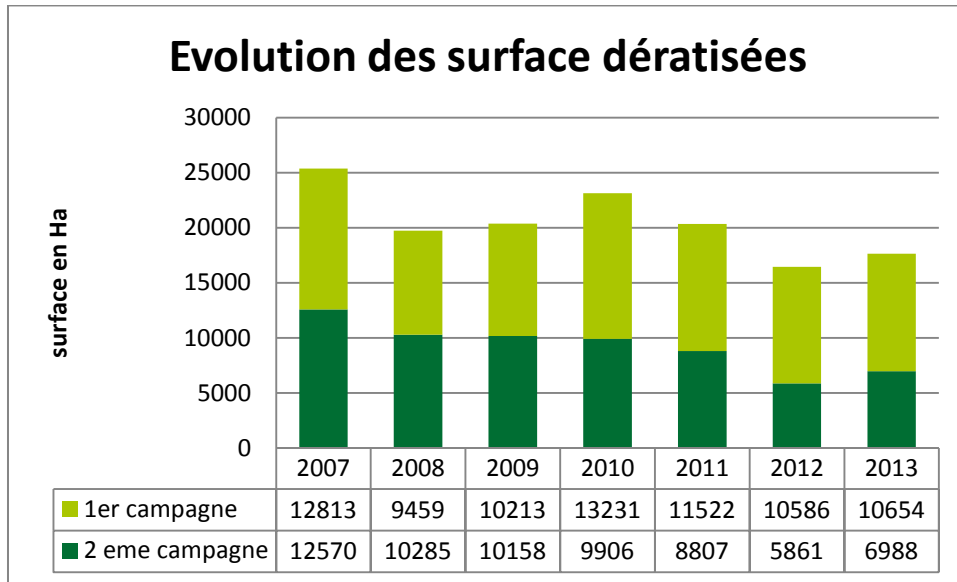
- Comblez toutes les entrées possibles par un matériau solide
- Eliminez les cachettes ou les passages.
- Eliminez cartons, encombrants pouvant représenter des nids pour les rongeurs

Lutte :

- Participez aux 2 campagnes de dératisation collectives qu'organisent la FDGDON et les GDON de La Réunion

RESULTATS DES DERATISATION

Le graphique suivant présente l'évolution des surfaces dératisées (en ha) depuis 2007



2013	surface ha	poids kg
	17642	52926

